

for mat ions

Retrouvez dans le guide 2023-2024
l'ensemble de l'offre de formation
de la Fédération Française de Karaté
destinée à ses licenciés.



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ

FORMATION
FFK

le sommaire

la présentation	p.3
l’offre de formation	p.4
le titre à finalité professionnelle	p.5
Titre à finalité professionnelle (1/2)	p.6
Titre à finalité professionnelle (2/2)	p.7
les diplômes fédéraux	p.8
Attestation Fédérale d’Assistant	p.9
Diplôme d’Animateur Fédéral	p.10
Diplôme d’Instructeur Fédéral	p.11
les formations continues	p.12
karaté scolaire	p.13
pédagogie enfant	p.14
combat sportif	p.15
para-karaté	p.16
karaté santé (1/2)	p.17
karaté santé (2/2)	p.18
stage body karaté	p.19
les diplômes d’État	p.20
les infos utiles	p.21

la présentation

LE SERVICE NATIONAL DE FORMATION

Le Service National de Formation de la Fédération Française de Karaté est chargé de définir, mettre en œuvre et promouvoir une offre globale de formation sur l’ensemble du territoire, répondant aux besoins des licenciés.

Il est en lien perpétuel avec les écoles départementales de formation et les ligues régionales afin de développer une complémentarité de l’offre de formation sur le territoire, mettant en œuvre un panel de formations allant des diplômes et certificats fédéraux aux diplômes professionnels.

Il est compétent pour mettre en œuvre toutes les formations de la fédération. Il développe et met à disposition de son réseau des contenus pédagogiques dans l’ensemble des formations organisées par les ligues ou les comités.



La certification **QUALIOPI** a été délivrée à la FFK au titre des catégories : Actions de formation et Validation des Acquis et de l’Expérience (VAE).

SES MISSIONS

Il définit le contenu et les méthodes de formation et de perfectionnement des assistants, animateurs, instructeurs, professeurs et formateurs fédéraux.

Il assure une uniformité dans les contenus des diplômes fédéraux sur l’ensemble du territoire.

Il accompagne les comités départementaux et les ligues régionales dans le déploiement de l’offre de formation fédérale.

Il contrôle la délivrance des attestations, diplômes et cartes permettant l’enseignement et l’encadrement du karaté, du wushu et des disciplines associées.

SON ORGANIGRAME

Rafik HEDDID
Responsable formation et emploi
rheddid@ffkarate.fr

Nicolas BOULASSY
Conseiller Technique Fédéral
Réfèrent VAE et pédagogie
nboulassy@ffkarate.fr

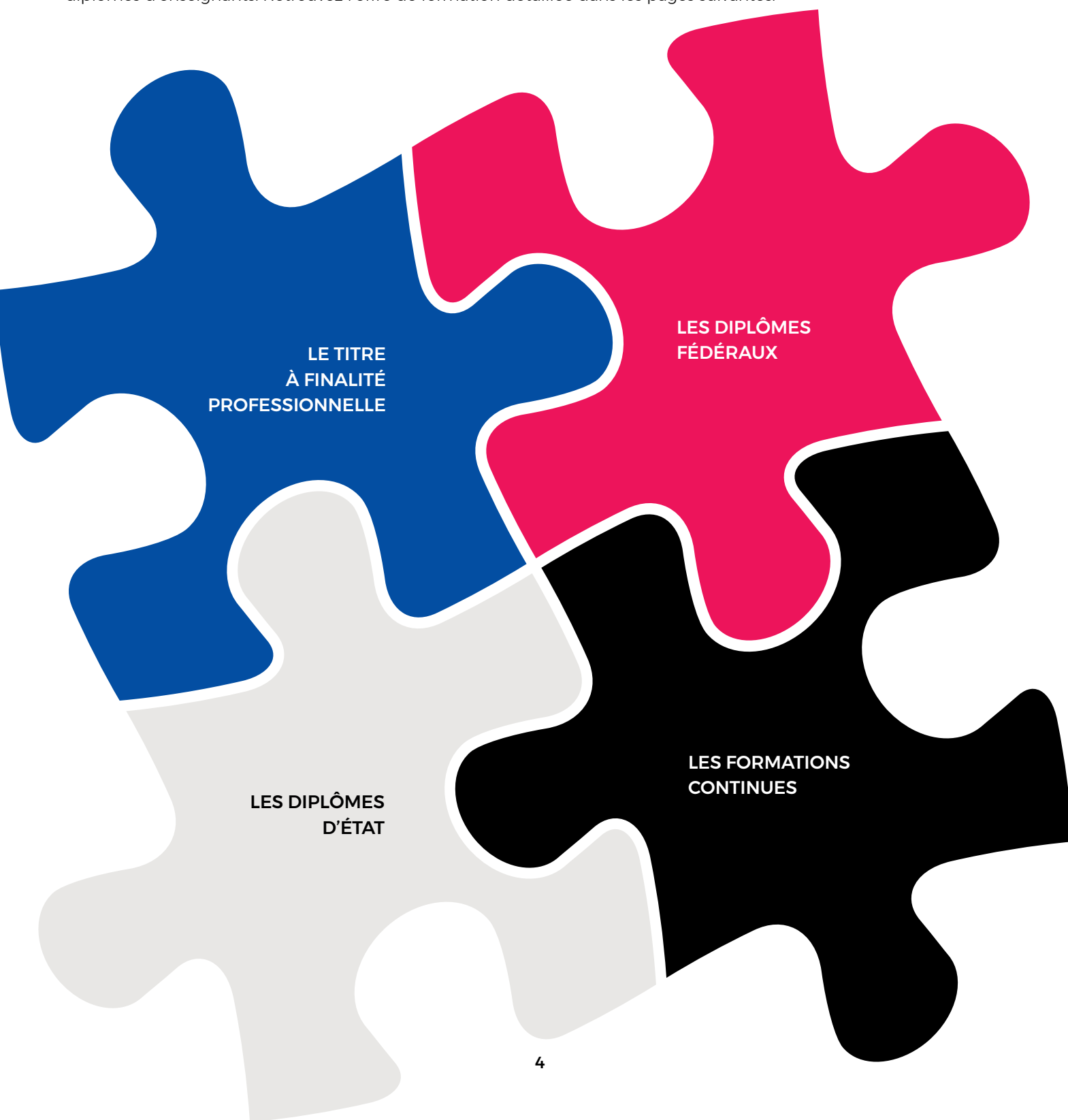
Mohamed AJOUZ
Conseiller formation
Réfèrent PSH
majouz@ffkarate.fr

CONTACT

Secrétariat administratif
01 41 17 44 40
formation@ffkarate.fr

l'offre de formation

Le Service National de Formation organise, garantit et déploie une offre de formation globale en vue de l'obtention des diplômes d'enseignants. Retrouvez l'offre de formation détaillée dans les pages suivantes.



le titre à finalité professionnelle

Cette formation de la FFK permet à son titulaire d'intervenir au premier niveau d'autonomie pédagogique contre rémunération.

Son objectif est d'amener une qualité d'enseignement et de reconnaissance dans les interventions pour améliorer le développement de la pratique et transmettre une technicité indispensable tout en garantissant des conditions de pratique sécuritaire aux pratiquants dans l'environnement concerné.



TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE (1/2)

Moniteur Professionnel de karaté, wushu et disciplines associées
Diplôme professionnel de niveau 3 - Fiche RNCP n°36977

Le Titre à Finalité Professionnelle (TFP) Karaté, Wushu et Disciplines Associées permet à son titulaire d'intervenir au premier niveau d'autonomie pédagogique contre rémunération en adéquation avec le niveau du public visé.

PUBLICS

La formation est destinée aux :

- Licenciés de la FFK de 18 ans et plus ;
- Animateurs/instructeurs investis dans l'encadrement de la pratique ;
- Arbitres/juges de la fédération.

Pour les personnes en situation de handicap, merci de contacter notre référent pour étudier les possibilités d'accueil : majouz@ffkarate.fr

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

A l'issue de la formation, le stagiaire pourra :

- Concevoir et mettre en œuvre un projet sportif et pédagogique dans les structures affiliées à la Fédération Française de Karaté (FFK) ;
- Concevoir et mettre en œuvre un projet d'animation dans les structures affiliées à la FFK ;
- Aider au développement des structures dans la pluralité des disciplines ;
- Préparer et accompagner des pratiquants jusqu'en compétition de niveau régional.

PRÉREQUIS

Pour se présenter, le candidat doit au moment de son entrée en formation :

- Être âgé d'au moins 18 ans ;
- Être au moins ceinture noire 2e Dan ;
- Être licencié FFK de la saison en cours ;
- Posséder un diplôme de secourisme ou équivalent.

MODALITÉS D'ACCÈS

Convention/contrat. 40 places par session :

Dossier d'inscription à télécharger sur le site de la Fédération Française de Karaté et à retourner par mail au Service National de Formation : formation@ffkarate.fr

Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

La VAE permet, à toute personne engagée dans la vie active, d'obtenir une certification professionnelle par la validation de son expérience acquise dans le cadre d'une activité professionnelle et/ou extra-professionnelle. La VAE est l'une des voies d'accès aux certifications professionnelles. Rapprochez-vous de notre référent VAE pour étudier les possibilités d'accès : nboulassy@ffkarate.fr

DATES ET LIEUX

Pour les titulaires du DIF :

Session n°1 Zone Nord :

- Du 19 au 24 février 2024 au CDFAS - Eaubonne (95)
- Date limite d'inscription : 19 décembre 2023

Session n°2 Zone Nord :

- Du 8 au 13 avril 2024 au CDFAS - Eaubonne (95)
- Date limite d'inscription : 8 février 2024

Session n°1 Zone Sud :

- Du 1^{er} au 6 avril 2024 au CNE - Castelnau-le-Lez (34)
- Date limite d'inscription : 1^{er} février 2024

Session n°2 Zone Sud :

- Du 24 au 29 juin 2024 au CNE - Castelnau-le-Lez (34)
- Date limite d'inscription : 24 avril 2024

Pour les non-titulaires du DIF :

Session anticipée :

- Du 18 au 23 décembre 2023 au CNE - Castelnau-le-Lez (34)
- Date limite d'inscription : 18 octobre 2023

Les non-titulaires du DIF doivent impérativement participer à cette session anticipée avant de s'inscrire à l'une des 4 sessions listées ci-dessus.

FORMATEURS

- Formateurs de la Fédération
- Cadres d'État
- Intervenants extérieurs

TARIFS

Frais de formation :

- Pour les titulaires du DIF : 850€
- Pour les non-titulaires du DIF : 1500€

Frais annexes : à la charge du stagiaire

Financement : possibilité de financement par l'OPCO et/ou le CPF et Pôle Emploi.



TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE (2/2)

Moniteur Professionnel de karaté, wushu et disciplines associées
Diplôme professionnel de niveau 3 - Fiche RNCP n°36977

Les débouchés et suites de parcours possibles :

Le détenteur du TFP pourra exercer son activité principalement dans le cadre d'associations affiliées à la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées, de collectivités ou de structures du secteur marchand :

- Collectivités territoriales ;
- Associations sportives ;
- Associations de jeunesse et d'éducation populaire ;
- Organismes de vacances ;
- Structures d'animation périscolaire ;
- Milieux scolaires et universitaires ;
- Ecoles municipales des sports ;
- Comités d'entreprise ;
- Structures privées de loisirs ;
- Accueil collectif de mineurs ;
- Etablissements de santé ;
- Centres de prévention.

Il pourra ensuite poursuivre son parcours de formation en s'inscrivant au BPJEPS « Activité Physiques pour Tous » Mention « Karaté, Wushu & Disciplines Associées »

Le programme :

- Participer et communiquer pour développer son club et favoriser l'engagement des adhérents ;
- Connaître le fonctionnement et la réglementation de sa structure et de la fédération ;
- Maîtriser les notions de responsabilité civile et pénale ;
- Concevoir un projet pédagogique pour différents publics ;
- Encadrer et animer un groupe en sécurité.

Les bloc de compétences :

- **BC1 :** Participer au fonctionnement d'une structure dans le domaine d'activités karaté, wushu et disciplines associées intégrée dans son environnement territorial.
- **BC2 :** Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure, pour conduire une séance et un cycle d'animation dans le domaine d'activité du karaté, wushu et disciplines associées.
- **BC3 :** Mobiliser les techniques pour la conduite des activités dans le domaine du karaté, wushu et disciplines associées en sécurité.

Retrouvez les informations pratiques, dates, horaires, modalités d'inscriptions, accessibilité sur ffkarate.fr

Les modalités d'évaluation :

Le dispositif d'évaluation du stagiaire repose sur les conditions suivantes :

- Rédaction d'un dossier portant sur le fonctionnement de la structure dans le domaine d'activité karaté, wushu et disciplines associées suivie d'un entretien ;
- Présentation et conduite d'une séance d'initiation de karaté, wushu et disciplines associées suivie d'un entretien ;
- Présentation et conduite d'une séance de préparation à une compétition ou un passage de grade ceinture noire 1er Dan, Duan ou Dang suivie d'un entretien ;
- Démonstration technique de karaté, wushu et disciplines associées suivie d'un entretien ;
- Suivi de l'intégralité de la formation.

La durée et les méthodes pédagogiques :

Pour les titulaires du DIF* :

- 110h (*85h d'allègement) de formation dont :
 - 30h de préformation
 - 40h de formation en présentiel
 - 40h de formation en alternance/stage

Pour les non-titulaires du DIF :

- 195h de formation dont :
 - 30h de préformation
 - 125h de formation en présentiel
 - 40h de formation en alternance/stage

Apports théoriques et pratiques, fiches pratiques, partage d'expérience, alternance/stage en structure.

CONTACTS

Service formations FFK

- formation@ffkarate.fr / 01 41 17 48 30

Référent pédagogique et VAE

- Nicolas BOULASSY : nboulassy@ffkarate.fr

Référent handicap

- Mohamad AJOUZ : majouz@ffkarate.fr

Responsable formation FFK

- Rafik HEDDID : rheddid@ffkarate.fr

les diplômes fédéraux

La Fédération propose plusieurs diplômes permettant à un licencié d'enseigner bénévolement au sein de son club de karaté ou de disciplines associées.

Elle délègue l'organisation et la mise en œuvre pédagogique de ces formations aux ligues régionales et comités départementaux.



FORMATION
FFK



ATTESTATION FÉDÉRALE D'ASSISTANT

L'Attestation Fédérale d'Assistant (AFA) permet de donner une reconnaissance à un jeune intéressé par l'enseignement pour aider et assister un enseignant diplômé à encadrer des séances de karaté et de disciplines associées dans un club affilié FFK.

PUBLICS

La formation est destinée aux :

- Licenciés de la FFK de 14 ans et plus ;
- Assistants investis dans l'encadrement de la pratique.

Pour les personnes en situation de handicap, merci de contacter votre école départementale de formation pour étudier les possibilités d'accueil.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

A l'issue de la formation, le stagiaire pourra :

- Initier à l'enseignement, aider à encadrer des séances de karaté, wushu et disciplines associées ;
- Sensibiliser au fonctionnement du club ;
- Favoriser la préservation de la sécurité des pratiquants lors des séances.

PRÉREQUIS

Pour se présenter, le candidat doit au moment de son entrée en formation :

- Être âgé d'au moins 14 ans ;
- Être ceinture marron minimum ;
- Avoir 2 timbres de licences FFK dont la saison en cours ;

DATES ET LIEUX

La formation est organisée par les écoles départementales de formation :

Chaque candidat passe son diplôme dans son comité départemental d'appartenance. Sinon, il doit procéder à une demande de dérogation (voir son responsable de formation). Rendez-vous sur le site internet de votre comité pour y trouver les dates et lieux de formation.

TARIFS

Frais de formation : 30€

Frais annexes : à la charge du stagiaire

Le programme :

- Enseignement et animation ;
- Environnement associatif et fédéral ;
- Participation à la vie fédérale et citoyenne.

La durée et les méthodes pédagogiques :

- 8h de formation en présentiel

Apports théoriques et pratiques, fiches pratiques, partage d'expérience, alternance en structure club.

Les modalités d'évaluation :

Le dispositif d'évaluation du stagiaire repose sur les conditions suivantes :

- Evaluations formatives ;
- Suivi de l'intégralité de la formation.

Retrouvez les informations pratiques, dates, horaires, modalités d'inscriptions, accessibilité sur ffkarate.fr

CONTACT

La Fédération délègue l'organisation et la mise en œuvre pédagogique de cette formation à ces comités départementaux. Rendez-vous sur le site internet de votre comité pour plus d'informations.



DIPLÔME D'ANIMATEUR FÉDÉRAL

Le Diplôme d'Animateur Fédéral (DAF) est un diplôme assez rapide à obtenir, il permet à son titulaire d'organiser des entraînements de façon bénévole au sein des clubs affiliés FFK et ainsi développer la pratique du karaté et des disciplines associées.

PUBLICS

La formation est destinée aux :

- Licenciés de la FFK de 18 ans et plus ;
- Assistants/animateurs investis dans l'encadrement de la pratique.

Pour les personnes en situation de handicap, merci de contacter votre école départementale de formation pour étudier les possibilités d'accueil.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

A l'issue de la formation, le stagiaire pourra :

- Ouvrir un club ;
- Planifier des cours pour différents publics ;
- Animer des cours en toute sécurité et en pleine autonomie.

PRÉREQUIS

Pour se présenter, le candidat doit au moment de son entrée en formation :

- Être âgé d'au moins 18 ans ;
- Être au moins ceinture noire 1er Dan, Duan, Dang ;
- Être licencié FFK de la saison en cours ;
- Posséder un diplôme de secourisme ou équivalent.

DATES ET LIEUX

La formation est organisée par les écoles départementales de formation :

Chaque candidat passe son diplôme dans son comité départemental d'appartenance. Sinon, il doit procéder à une demande de dérogation (voir son responsable de formation). Rendez-vous sur le site internet de votre comité pour y trouver les dates et lieux de formation.

TARIFS

Frais de formation : 100€

Frais annexes : à la charge du stagiaire

Le programme :

- Concevoir et mettre en œuvre des exercices/séances ;
- Connaître l'environnement associatif et fédéral ;
- Participer à des événements fédéraux (stages d'arbitre/juge, compétitions, ...).

La durée et les méthodes pédagogiques :

- 41h de formation dont :
- 12h de préformation
 - 14h de formation en présentiel
 - 15h de participation fédérale

Apports théoriques et pratiques, fiches pratiques, partage d'expérience, alternance en structure club.

Les modalités d'évaluation :

Le dispositif d'évaluation du stagiaire repose sur les conditions suivantes :

- Conception et animation d'une séance ;
- Questionnaires à Choix Multiples ;
- Suivi de l'intégralité de la formation.

Retrouvez les informations pratiques, dates, horaires, modalités d'inscriptions, accessibilité sur ffkarate.fr

CONTACT

La Fédération délègue l'organisation et la mise en œuvre pédagogique de cette formation à ces comités départementaux. Rendez-vous sur le site internet de votre comité pour plus d'informations.



DIPLÔME D'INSTRUCTEUR FÉDÉRAL

Le Diplôme d'Instructeur Fédéral (DIF) est le niveau avancé de qualification pour l'enseignement bénévole du karaté et des disciplines associées, dans tout club affilié à la FFK.

PUBLICS

La formation est destinée aux :

- Licenciés de la FFK de 18 ans et plus ;
- Animateurs/instructeurs investis dans l'encadrement de la pratique ;
- Titulaires de l'AFA et/ou du DAF.

Pour les personnes en situation de handicap, merci de contacter votre école départementale de formation pour étudier les possibilités d'accueil.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

A l'issue de la formation, le stagiaire pourra :

- Ouvrir un club ;
- Planifier des cours pour différents publics spécifiques (enfants, ados, adultes, seniors, para, etc.) ;
- Accéder aux stages de formation continue ;
- Apporter des compétences pour la progression et le perfectionnement des pratiquants ;
- Animer des cours en toute sécurité et en pleine autonomie ;
- Elargir son enseignement au-delà du club.

PRÉREQUIS

Pour se présenter, le candidat doit au moment de son entrée en formation :

- Être âgé d'au moins 18 ans ;
- Être au moins ceinture noire 1er Dan, Duan, Dang ;
- Être licencié FFK de la saison en cours ;
- Posséder un diplôme de secourisme ou équivalent.

DATES ET LIEUX

La formation est organisée par les écoles départementales de formation :

Chaque candidat passe son diplôme dans son comité départemental d'appartenance. Sinon, il doit procéder à une demande de dérogation (voir son responsable de formation). Rendez-vous sur le site internet de votre comité pour y trouver les dates et lieux de formation.

TARIFS

Frais de formation :

- Pour les titulaires du DAF : 150€
- Pour les non-titulaires du DAF : 250€

Frais annexes : à la charge du stagiaire

Le programme :

- Concevoir et mettre en œuvre des exercices et séances ;
- Planifier et programmer une saison sportive ;
- Prendre en compte la spécificité de différents publics ;
- Connaître l'environnement fédéral et du club ;
- Participer à des événements fédéraux (stages d'arbitre/juge, compétitions, ...).

La durée et les méthodes pédagogiques :

Pour les titulaires du DAF :

- 44h de formation dont :
- 14h en présentiel
 - 30h en structure club

Pour les non-titulaires du DAF :

- 85h de formation dont :
- 12h de préformation
 - 28h en présentiel
 - 30h en structure club
 - 15h de participation fédérale

Travaux en préformation, en centre de formation et en structure club. Apports théoriques et pratiques, fiches pratiques, partage d'expérience.

Les modalités d'évaluation :

Le dispositif d'évaluation du stagiaire repose sur les conditions suivantes :

- Elaboration et animation d'un plan de séance ;
- Questionnaires à Choix Multiples ;
- Suivi de l'intégralité de la formation en présentiel et en alternance.

Retrouvez les informations pratiques, dates, horaires, modalités d'inscriptions, accessibilité sur ffkarate.fr

CONTACT

La Fédération délègue l'organisation et la mise en œuvre pédagogique de cette formation à ces comités départementaux. Rendez-vous sur le site internet de votre comité pour plus d'informations.

les formations continues

Au sein de la Fédération Française de Karaté, la formation continue est un processus d'apprentissage qui permet d'acquérir de nombreuses compétences tout au long de son parcours.

Elle permet à tous les acteurs de la FFK, salariés, bénévoles, dirigeants, professeurs, de développer de nouvelles compétences sur plusieurs thématiques :

- karaté scolaire
- pédagogie enfant
- karaté combat sportif
- para-karaté
- karaté santé
- body karaté



FORMATION
FFK



**KARATÉ
SCOLAIRE**

FORMATION CONTINUE KARATÉ SCOLAIRE

La formation karaté scolaire vous permettra d'avoir une compréhension plus approfondie du milieu scolaire et de son fonctionnement institutionnel, vous permettant ainsi de concevoir des interventions adaptées aux environnements éducatifs.

PUBLICS

La formation est destinée aux :

- Enseignants diplômés ;
- Dirigeants d'un département souhaitant proposer un véritable projet de développement et de promotion aux différentes disciplines de son département ;
- Enseignant de l'Education Nationale licencié FFK (Professeurs des écoles, Professeurs d'EPS, Educateurs sportifs territoriaux).

Pour les personnes en situation de handicap, merci de contacter notre référent pour étudier les possibilités d'accueil : majouz@ffkarate.fr

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

A l'issue de la formation, le stagiaire pourra :

- Connaître les partenaires institutionnels et savoir interagir avec eux ;
- Présenter un projet pédagogique pour intervenir dans le cadre scolaire ;
- Adapter sa pédagogie enfant pour proposer des interventions en milieu scolaire répondant aux programmes et objectifs officiels ;
- Créer un pont entre l'école et le club ;
- Perfectionner ses compétences pédagogiques.

PRÉREQUIS

Pour se présenter, le candidat doit au moment de son entrée en formation :

- Être âgé d'au moins 18 ans ;
- Être licencié FFK de la saison en cours ;
- Être diplômé du CQP et/ou d'un diplôme de niveau 3 minimum (TFP) ;

DATES ET LIEUX

- Du 15 au 16 mars 2024 au siège de la FFK - Montrouge (92)
Fédération Française de Karaté
39 rue Barbès, 92120 MONTRouGE

Date limite d'inscription : 01 mars 2024

TARIFS

Frais de formation : 60€

Frais annexes : à la charge du stagiaire

MODALITÉS D'ACCÈS

Formulaire d'inscription à remplir en ligne sur le site web de la fédération : ffkarate.fr

Le programme :

- Du karaté à l'école et de l'école au karaté ;
- Les acteurs du monde scolaire ;
- Les partenaires ;
- Bénéfices du karaté / textes officiels ;
- Création de projets pédagogiques ;
- Initiation ou cycle ;
- La co-intervention ;
- Une progressivité et l'évaluation ;
- Pistes transverses ;
- Challenge scolaire ;
- Intervention d'une conseillère pédagogique départementale de l'Education Nationale ;
- Intervention d'une psychologue ;
- Intervention dans une école.

La durée et les méthodes pédagogiques :

16h de formation (2 jours) :

Apports théoriques et pratiques, partage d'expérience, solution d'entraide et de mise en relation, vidéos, observation et retour d'expérience.

Les modalités d'évaluation :

Le dispositif d'évaluation du stagiaire repose sur les conditions suivantes :

- Evaluations formatives en début, en cours et en fin de formation ;
- Participer à l'ensemble du parcours de formation.

Retrouvez les informations pratiques, dates, horaires, modalités d'inscriptions, accessibilité sur ffkarate.fr

CONTACTS

Secrétariat administratif

formation@ffkarate.fr / 01 41 17 44 40

Référent pédagogique

- Philippe SAUVAGE : formation@ffkarate.fr



FORMATION CONTINUE PÉDAGOGIE ENFANT

La formation pédagogie enfant vous permettra de maîtriser les concepts théoriques liés à la compréhension de l'enfant et de créer des outils et méthodes pédagogiques ludiques adaptés à l'enfant.

PUBLICS

La formation est destinée aux :

- Licenciés FFK investis dans l'encadrement de publics mineurs ;
- Assistants, animateurs, instructeurs diplômés ;
- Enseignants, professeurs.

Pour les personnes en situation de handicap, merci de contacter notre référent pour étudier les possibilités d'accueil : majouz@ffkarate.fr

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

A l'issue de la formation, le stagiaire pourra :

- S'approprier les données théoriques sur la connaissance du public enfant ;
- Développer une démarche pédagogique ludique basée sur des éducatifs matérialisés facilement applicables dans ses interventions ;
- Permettre à un dirigeant de département de proposer à ses enseignants une véritable formation sur la pédagogie enfant.

PRÉREQUIS

Pour se présenter, le candidat doit au moment de son entrée en formation :

- Être âgé d'au moins 18 ans ;
- Être licencié FFK de la saison en cours ;
- Être diplômé du DAF minimum.

DATES ET LIEUX

- 10 décembre 2023 au siège de la FFK - Montrouge (92)
Fédération Française de Karaté
39 rue Barbès, 92120 MONTROUGE

Date limite d'inscription : 26 novembre 2023

MODALITÉS D'ACCÈS

Formulaire d'inscription à remplir en ligne sur le site web de la fédération : ffkarate.fr

TARIFS

Frais de formation : 60€

Frais annexes : à la charge du stagiaire

Le programme :

- Compétences générales sur la connaissance du public enfant et de la pédagogie spécifique ;
- Champs d'apprentissage ludiques ;
- Présentation et test de situations pédagogiques à destination des publics enfants ;
- Astuces.

La durée et les méthodes pédagogiques :

- 5h de formation :
- 2h de données théoriques le matin
 - 3h de pratique l'après-midi

Apports théoriques et pratiques, fiches pratiques, partage d'expérience.

Les modalités d'évaluation :

Le dispositif d'évaluation du stagiaire repose sur les conditions suivantes :

- Evaluations formatives en début, en cours et en fin de formation ;
- Participer à l'ensemble du parcours de formation.

Retrouvez les informations pratiques, dates, horaires, modalités d'inscriptions, accessibilité sur ffkarate.fr

CONTACTS

Secrétariat administratif

formation@ffkarate.fr / 01 41 17 44 40

Référent pédagogique

- Philippe SAUVAGE : formation@ffkarate.fr



FORMATION CONTINUE COMBAT SPORTIF

Novice ou confirmé dans votre pratique d'enseignement du combat, quelle que soit votre discipline, la formation continue combat sportif saura apporter des réponses à vos besoins de développement de compétences en la matière au travers d'échanges, de cours et de partage d'expériences avec des experts fédéraux de l'activité.

PUBLICS

La formation est destinée aux :

- Enseignants voulant se perfectionner dans le domaine du kumite.

Pour les personnes en situation de handicap, merci de contacter notre référent pour étudier les possibilités d'accueil : majouz@ffkarate.fr

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

A l'issue de la formation, le stagiaire pourra :

- Approfondir ses connaissances sur les fondamentaux du kumite pour mieux l'enseigner ;
- Concevoir/planifier/programmer les entraînements kumite ;
- Se perfectionner dans le kumite afin d'aider et/ou coacher les pratiquants compétiteurs.

PRÉREQUIS

Pour se présenter, le candidat doit au moment de son entrée en formation :

- Être âgé d'au moins 18 ans ;
- Être licencié FFK de la saison en cours ;
- Être diplômé du DAF minimum.

DATES ET LIEUX

- Du 2 au 3 décembre 2023 au Gymnase Colette Besson,
15 Boulevard Jules Ferry, 27400 LOUVIERS

Date limite d'inscription : 2 novembre 2023

- Du 3 au 4 février 2024 au Karaté Boxing Club Escautpont,
rue des Acacias, 59 278 ESCAUTPONT

Date limite d'inscription : 3 janvier 2024

FORMATEURS

Cadres d'État et entraîneurs nationaux :
- Franck BISSON et Alexandre BIAMONTI

MODALITÉS D'ACCÈS

Formulaire d'inscription à remplir en ligne sur le site web de la fédération : ffkarate.fr

TARIFS

Frais de formation : 60€

Frais annexes : à la charge du stagiaire

Le programme :

- L'environnement du sportif ;
- Les fondamentaux du kumite ;
- Les méthodes d'entraînement.

La durée et les méthodes pédagogiques :

16h de formation sur 2 jours (2 fois 8 heures) :

Apports théoriques et pratiques, fiches pratiques, partage d'expérience.

Les modalités d'évaluation :

Le dispositif d'évaluation du stagiaire repose sur les conditions suivantes :

- Evaluations formatives en début, en cours et en fin de formation ;
- Participer à l'ensemble du parcours de formation.

Retrouvez les informations pratiques, dates, horaires, modalités d'inscriptions, accessibilité sur ffkarate.fr

CONTACT

Secrétariat administratif

formation@ffkarate.fr / 01 41 17 44 40

Référente pédagogique

- Franck BISSON : fbiisson@ffkarate.fr



FORMATION CONTINUE PARA-KARATÉ

La formation para-karaté vous apportera des éléments théoriques et pratiques concernant l'accueil et la prise en charge des personnes en situation de handicap au sein de vos structures. Elle vous permettra également de construire votre dossier afin d'obtenir une labellisation para-karaté.

PUBLICS

La formation est destinée aux :

- animateurs/instructeurs diplômés investis dans l'encadrement de la pratique ;
- arbitres/juges de la fédération ;
- personnel médical.

Pour les personnes en situation de handicap, merci de contacter notre référent pour étudier les possibilités d'accueil : majouz@ffkarate.fr

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

A l'issue de la formation, le stagiaire pourra :

- Accueillir et accompagner des personnes en situation de handicap dans son club ;
- Adapter sa pédagogie afin de prendre en compte un public en situation de handicap ;
- Développer l'offre de pratique du club en termes de handicap.

PRÉREQUIS

Pour se présenter, le candidat doit au moment de son entrée en formation :

- Être âgé d'au moins 18 ans ;
- Être licencié FFK de la saison en cours ;
- Être diplômé du DAF minimum.

DATES ET LIEUX

- Du 26 au 28 avril 2024 au CREPS Île-de-France
1 Rue du Docteur le Savoureux
92290 Châtenay-Malabry

Date limite d'inscription : 11 avril 2024

MODALITÉS D'ACCÈS

20 places par session :

Formulaire d'inscription à remplir en ligne sur le site web de la fédération : ffkarate.fr

TARIFS

Frais de formation : 60€

Frais annexes : à la charge du stagiaire

Le programme :

- Connaissance du public para-karaté ;
- Bénéfices de la pratique du karaté pour un public en situation de handicap ;
- Adaptation de la pratique aux différents handicaps ;
- Appropriation des outils d'enseignements en fonction du type de handicap.

La durée et les méthodes pédagogiques :

18h de formation (2 jours)

Apports théoriques et pratiques, partage d'expérience, travaux de groupe.

Les modalités d'évaluation :

Le dispositif d'évaluation du stagiaire repose sur les conditions suivantes :

- Mise en situation pratique ;
- Evaluation sur la base d'un bilan technique et pédagogique ;
- Attestation de fin de formation et labellisation.

Retrouvez les informations pratiques, dates, horaires, modalités d'inscriptions, accessibilité sur ffkarate.fr

CONTACTS

Secrétariat administratif

formation@ffkarate.fr / 01 41 17 44 40

Référente pédagogique

- Manon SPENNATO : manonspenn7@gmail.com

Responsable formation FFK

- Rafik HEDDID : rheddid@ffkarate.fr



FORMATION CONTINUE KARATÉ SANTÉ (1/2)

Activités Physiques et Sportives sur prescription médicale*.

La formation karaté santé permet de prévenir et de réduire l'incidence des maladies chroniques non transmissibles en diminuant les facteurs de risque et les limitations fonctionnelles par une pratique sportive. Elle donne les prérogatives pour accueillir les personnes entrant dans le cadre d'une prescription médicale pour pratiquer une activité physique.

PUBLICS

La formation est destinée aux :

- animateurs/instructeurs diplômés investis dans l'encadrement de la pratique ;
- arbitres/juges de la fédération ;
- référents handicap ;
- personnels médical.

Pour les personnes en situation de handicap, merci de contacter notre référent pour étudier les possibilités d'accueil : majouz@ffkarate.fr

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

A l'issue de la formation, le stagiaire pourra :

- Conforter les connaissances liées à l'encadrement d'Activités Physiques et Sportives (APS) ;
- Apporter des connaissances spécifiques ;
- Prendre en charge tous les publics* ayant besoin de pratiquer pour maintenir et/ou améliorer leur santé avec le karaté, wushu et disciplines associées ;
- Répondre aux besoins spécifiques de personnes touchées par des maladies chroniques par la proposition d'Activités Physiques & Sportives adaptées.

*Prendre en charge tous les publics, pour les diplômes professionnels ou d'État (encadrement rémunéré).

*Prendre en charge tous les publics licenciés FFK pour les DAF ou DIF (encadrement non rémunéré).

PRÉREQUIS

Pour se présenter, le candidat doit au moment de son entrée en formation :

- Être âgé d'au moins 18 ans ;
- Être au moins ceinture noire 1er Dan, Duan, Dang ;
- Être licencié FFK de la saison en cours ;
- Être diplômé du CQP et/ou d'un diplôme de niveau 3 minimum (TFP).

*Le sport comme « médicament » a été reconnu dans la loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016, dans son article L.144, dont l'objectif était de prévenir et réduire l'incidence des maladies chroniques non transmissibles en réduisant les facteurs de risque et les limitations fonctionnelles par une pratique sportive.

Arrêté du 8 novembre 2018 relatif à la liste des certifications fédérales autorisant la dispensation d'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée.



FORMATION CONTINUE KARATÉ SANTÉ (2/2)

Activités Physiques et Sportives sur prescription médicale.

Le programme :

- Assurer l'éducation pour la santé et évaluer la situation initiale du pratiquant ;
- Concevoir, planifier, mettre en œuvre et évaluer un programme d'activités physiques ;
- Savoir réagir face à un accident au cours de la pratique ;
- Connaître les caractéristiques très générales des principales pathologies chroniques.

La durée et les méthodes pédagogiques :

42h de formation dont :

- 16h (2 jours) en centre
- 16h en distanciel
- 10h en structure (5h de conception pédagogique, 5h d'animation sportive au public).

Apports théoriques et pratiques, partage d'expérience, travaux de groupes.

Les modalités d'évaluation :

Le dispositif d'évaluation du stagiaire repose sur les conditions suivantes :

- Epreuves écrites : QCM mobilisant les connaissances liées à l'intervention dans le contexte de l'activité physique sur prescription médicale ;
- Une épreuve d'expression écrite (dossier stage en structure) et d'entretien (30 min) ;
- Conception d'un dossier de 10 pages minimum présentant un programme ou cycle de séances adaptées ;
- Participation à l'ensemble du parcours de formation.

Retrouvez les informations pratiques, dates, horaires, modalités d'inscriptions, accessibilité sur ffkarate.fr

CONTACTS

Secrétariat administratif

- formation@ffkarate.fr / 01 41 17 44 40

Référent pédagogique

- Mohamad AJOUZ : majouz@ffkarate.fr



FORMATION CONTINUE STAGE BODY KARATÉ

Le stage body karaté vous permettra d'enseigner le body karaté avec les outils adaptés à tous les publics. Il vous aidera à appréhender la méthodologie de la pratique et à construire un enchaînement dans une logique de progression pédagogique.

PUBLICS

La formation est destinée aux :

- Responsables techniques body karaté ;
- Enseignants de toutes disciplines fédérales.

Pour les personnes en situation de handicap, merci de contacter votre école départementale de formation pour étudier les possibilités d'accueil.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

A l'issue de la formation, le stagiaire pourra :

- Initier aux principes et à la méthodologie pédagogique du body karaté ;
- Construire des enchaînements de body karaté du basique au plus complexe ;
- Apprendre à séquencer une musique pour y adapter une chorégraphie ;
- Progresser dans l'animation d'un cours de body karaté (rythme, gestuelle, conduite vocale, récupération).

PRÉREQUIS

Pour se présenter, le candidat doit au moment de son entrée en formation :

- Être titulaire d'un CBK (Certificat Body Karaté) ;
- Être licencié FFK de la saison en cours et désirant animer des séances de body karaté en club ;
- Être diplômé du DIF minimum.

DATES ET LIEUX

- 16 décembre 2023 au siège de la FFK - Montrouge (92)
Fédération Française de Karaté
39 rue Barbès, 92120 MONTRouGE

Date limite d'inscription : 02 décembre 2023

MODALITÉS D'ACCÈS

Formulaire d'inscription à remplir en ligne sur le site web de la fédération : ffkarate.fr

TARIFS

Frais de formation : 30€

Frais annexes : à la charge du stagiaire

Le programme :

- Construction de séances body karaté ;
- Animation d'entraînements body karaté ;
- Séquençage de musique et chorégraphie ;
- Pédagogie d'enseignement.

La durée et les méthodes pédagogiques :

6h de formation (1 jour)

Apports théoriques et pratiques, fiches pratiques, partage d'expérience avec des experts de l'activité.

Les modalités d'évaluation :

Le dispositif d'évaluation du stagiaire repose sur les conditions suivantes :

- Evaluations formatives en début, en cours et en fin de formation ;
- Participer à l'ensemble du parcours de formation.

Retrouvez les informations pratiques, dates, horaires, modalités d'inscriptions, accessibilité sur ffkarate.fr

CONTACTS

Secrétariat administratif

formation@ffkarate.fr / 01 41 17 44 40

Référente pédagogique

- Elodie CABY : ecaby@ffkarate.fr

les diplômes d'État

Il existe trois diplômes d'État qui donnent accès aux métiers de l'animation ou de l'encadrement du sport : le BPJEPS, le DEJEPS et le DESJEPS.

Ces derniers sont délivrés par le Ministère chargé des Sports.

Il n'y aura pas de diplômes d'Etat organisés pour la saison 2023/2024. La FFK rencontrera les services de l'Etat en 2024 pour réorganiser des sessions BPJEPS/DEJEPS/DESJEPS pour la saison 2024/2025

Plus d'infos sur **ffkarate.fr**



FORMATION
FFK

les infos utiles

STAGIAIRES EN SITUATION DE HANDICAP

La loi du 11 Février 2005 pose le principe selon lequel « toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus de tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté ».

Le référent PSH du Service National de Formation s'engage à vous orienter et vous accompagner dans votre démarche pour permettre la réussite de votre projet de formation.

Pour toutes informations concernant l'accueil des stagiaires en situation de handicap, rendez-vous sur le site web de la Fédération Française de Karaté : **www.ffkarate.fr**

Référent PSH : Mohamed AJOUZ / majouz@ffkarate.fr

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

La Validation des Acquis de l'Expérience, prévue par le code du travail, permet à « toute personne engagée dans la vie active de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification professionnelle (...) quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation ».

Pour toutes informations concernant la VAE, rendez-vous sur le site web de la Fédération Française de Karaté : **www.ffkarate.fr**

Référent VAE : Nicolas BOULASSY / nboulassy@ffkarate.fr / 01 41 17 48 30

INFORMATIONS LÉGALES

Déclaration d'activité de formation de la FFK en application de l'article R.6351-6 du code du travail :

Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées
Numéro de déclaration d'existence : W921001948
N° SIRET : 304951 858 00048
CODE NAF : 9312 Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 92 17652 92 auprès du préfet de région d'Île-de-France.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ

FORMATION
FFK